



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bovins

Question écrite n° 44121

Texte de la question

M. Gerard Boche attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les conditions d'attribution des primes au cheptel bovin au regard de l'orientation technico-economique des exploitants. Il semble peu équitable que ces primes ne soient accordees qu'aux exploitants dont le montant du revenu relatif a la production bovine est superieur a 30 % de leur revenu global. En effet, sur le conseil des organisations professionnelles, les jeunes exploitants ont presente des etudes previsionnelles d'installations prevoyant une diversification de leurs activites de production en completant l'elevage par des ateliers avicoles. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remedier a ces disparites.

Texte de la réponse

La France a choisi de completer le dispositif d'aide aux eleveurs bovins arrete par le conseil des ministres de l'agriculture europeens de juillet dernier par un effort national de 600 millions de francs. Cette enveloppe a ete repartie au niveau departemental. Les prefets de departements ont recu des instructions afin de privilegier dans leurs decisions d'attribution les troupeaux a orientation viande. La determination des beneficiaires de l'aide est revenue au representant de l'Etat le plus proche du terrain, afin que les situations individuelles des producteurs puissent etre prises en compte. A cette occasion, une large concertation avec les representants professionnels concernees a ete conduite. Dans ces conditions, il est delicat de revenir sur des modalites de repartition qui, dans leur principe, ont recu l'aval des representants qualifies de la production agricole. Mais le recent conseil des ministres de l'agriculture europeens de fin octobre a arrete le principe d'une seconde revalorisation du soutien aux eleveurs bovins. Un montant global de 500 millions d'ecus a ete reparti sur l'ensemble des Etats membres pour permettre la mise en oeuvre de ces mesures additionnelles. Avec pres du quart de cette mobilisation budgetaire, la France est le plus large beneficiaire de ce nouvel effort communautaire, puisque cette part represente 770 millions de francs. Le Gouvernement a decide de completer cet effort communautaire par une aide nationale supplementaire permettant de porter a 1 milliard de francs le soutien exceptionnel consenti a l'elevage francais toujours durement touche cet automne par la crise qui perdure. Pour l'attribution de cette aide complementaire, les prefets de departements ont ete invites a concentrer ce nouvel effort sur les pertes de revenu non encore compensees.

Données clés

Auteur : [M. Boche Gérard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44121

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 1996, page 5471

Réponse publiée le : 20 janvier 1997, page 227